



SOCIÉTÉ

Le Covid contraint le bac à plus de contrôle continu

Le ministre de l'Éducation a annoncé que les épreuves d'évaluation communes de première et terminale seraient annulées.

LYCÉE Le contrôle continu à marche forcée ! Il n'était censé être pris en compte que de façon limitée, à l'occasion du nouveau bac qui sera passé par les élèves de terminale en 2021. L'idée de la réforme étant de conserver un caractère « national » à l'examen. Il va pour- tant, cette année, prendre une place prépondérante.

Le ministre de l'Éducation a annoncé que les épreuves d'évaluation communes de première et terminale, prévues par le bac nouvelle formule, seraient annulées au profit du contrôle continu en raison de la crise sanitaire. Une mesure prise, à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2020-2021. Elle concerne l'histoire-géographie, les langues vivantes et la spécialité qui n'est pas poursuivie en terminale, ainsi que les mathématiques pour la voie technologique et l'enseignement scientifique pour la voie générale. Les moyennes des bulletins scolaires des élèves de première et de terminale remplaceront les notes des évaluations communes, qui n'auront pas lieu.

Cours à distance autorisés

Les épreuves terminales sur les enseignements de spécialité, seront, elles, maintenues les 15 et 17 mars prochain. « Concrètement, cela permettra la prise en compte des notes obtenues aux épreuves de spécialité au sein de Parcoursup, dont le calendrier sera inchangé », précise le ministère. Mais leurs modalités seront « adaptées » pour garantir que les élèves seront interrogés sur des éléments effectivement étudiés dans le cadre des programmes. Cela permettra aux élèves de ne pas faire d'impasse. Toutes les disciplines concernées proposeront deux sujets - au lieu d'un - ou des exercices au choix afin de couvrir l'ensemble des thématiques étudiées. Dans chaque

discipline, des référentiels sur les compétences et connaissances attendues pour ces épreuves seront publiés. Des grilles d'évaluations précises accompagneront ces sujets pour les correcteurs.

Enfin, pour les candidats empêchés pour cause de force majeure de participer aux épreuves de spécialité du mois de mars, les évaluations de remplacement auront lieu au mois de juin. L'épreuve écrite de philosophie et l'oral, que préparent les élèves depuis la première, auront par ailleurs bien lieu au mois de juin prochain. Le ministère souligne que ses décisions ont été décidées après « une large concertation ». Le ministre a notamment repris des propositions du comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique, qui proposait l'annulation des épreuves communes et un aménagement ou un report des épreuves de spécialités. Il a également reçu jeudi les organisations syndicales représentatives des personnels de direction, puis les élus des conseils académiques de la vie lycéenne.

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé, jeudi, que davantage de cours à distance seraient autorisés à condition de conserver au moins 50 % d'enseignement en présentiel pour chaque élève. « Il importe que chaque élève soit présent en cours au moins la moitié du temps scolaire », a-t-il écrit aux chefs d'établissement et professeurs. Le reste du temps, chaque établissement peut mettre en place un « accueil en demi-groupes », « par niveau » ou « le travail à distance un ou deux jours par semaine », ajoute-t-il. Une mesure décidée, alors que des tentatives de blocages ont eu lieu ces derniers jours dans plusieurs lycées et alors que les syndicats d'enseignants avaient appelé à une grève la semaine prochaine. ■

M.-E. P.